



VIOR SIGNE UNE LETTRE D'INTENTION AVEC SOQUEM POUR FAIRE AVANCER SON PROJET DE NICKEL SKYFALL À L'ÉCHELLE DU DISTRICT

MONTREAL, CANADA, le 21 décembre 2022 - VIOR INC. (« VIOR » ou la « Société »), (TSX-V : VIO, OTC : VIORF et FRANCFORT : VL51) est heureuse d'annoncer qu'elle a signé une lettre d'intention (la « lettre d'intention ») avec SOQUEM inc. (« SOQUEM »), une filiale d'Investissement Québec, sur son projet de Nickel Skyfall récemment consolidé (« Nickel Skyfall » ou le « projet »), situé dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, au Québec, voir [figure 1](#).

La lettre d'intention décrit les principales conditions qui formeront la base de la convention d'option définitive (la « convention ») entre VIOR et SOQUEM ; accordant à SOQUEM un droit d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans le projet, et si l'option est exercée par SOQUEM, la lettre d'intention décrit les principaux termes d'une future entente de coentreprise entre VIOR et SOQUEM. Les parties conviennent qu'un accord sera finalisé et signé au plus tard le 25 janvier 2023 et sera soumis aux conditions usuelles pour ce type de transaction incluant la réception de toutes les approbations réglementaires.

Faits saillants de la lettre d'intention :

- SOQUEM aura l'option d'acquérir une participation indivise de 50 % dans le projet de Nickel Skyfall, VIOR détiendra l'autre 50 % et en sera l'opérateur,
- SOQUEM financera des engagements de travaux d'exploration de 2,5 M\$ sur une période de deux ans,
- SOQUEM effectuera des paiements en espèces à VIOR de 350 000 \$ sur une période de deux ans.

Mark Fedosiewich, président et chef de la direction de VIOR, a déclaré : « Nous sommes très heureux d'avoir un partenaire solide comme SOQUEM pour nous aider à soutenir nos efforts et à valider le potentiel de notre projet de Nickel Skyfall. Cette entente devrait fournir aux actionnaires de VIOR une position financière renforcée, nous permettant de mieux concentrer et répartir le capital dans les efforts d'exploration globaux, en particulier sur notre projet aurifère principal Belleterre. Ce partenariat avec SOQUEM, une société d'exploration bien financée et socialement responsable au Québec, démontre l'engagement ferme et dynamique du gouvernement du Québec à explorer et à développer des projets de métaux stratégiques à fort potentiel pour le marché nord-américain des métaux pour les batteries.

M. Fedosiewich poursuit : « De plus, il est important pour les actionnaires de VIOR de noter que même si la signature de l'accord définitif fournira une autre grande opportunité de création de valeur pour faire progresser Skyfall, VIOR reste fermement déterminée à faire progresser rapidement son projet aurifère principal Belleterre au Québec. Notre équipe technique travaille intensément à finaliser son programme de compilation des données avec un nouveau modèle litho-structural régional incluant la définition de ciblage de forage d'envergure et une présentation pour le début de 2023 ».

Le projet de Nickel Skyfall est situé au Québec, à environ 150 kilomètres (« km ») à l'est de Lebel-Sur-Quevillon et à 102 km au sud de Chapais. Le projet, composé de 925 claims, a été consolidé par VIOR au cours des deux dernières années via de nombreuses acquisitions de propriétés et désignations de claims sur carte. Lorsque la consolidation du projet Skyfall a commencé au début de 2020, VIOR reconnaissait un potentiel aurifère majeur, car il est situé à l'est du projet Windfall d'Osisko Mining où sept millions d'onces d'or ont été mises en évidence (source : Osisko Mining (« Osisko ») Windfall MRE daté de juin 7,2022) dans la ceinture de roches vertes d'Urban-Barry. Cette région est donc reconnue pour ses gisements d'or et le projet Skyfall revêt encore ce potentiel.

Cependant, à la suite de la campagne de terrain de 2022, VIOR a reconnu que le projet Skyfall, qui couvre une superficie de 51 515 ha (ou 515 km²), englobe l'ensemble d'un assemblage géologique propice au développement de gisements de nickel. L'identification de ce nouvel environnement géologique et son potentiel était jusqu'alors inconnus. C'est ce changement de potentiel géologique qui a incité l'équipe de SOQUEM à poursuivre un partenariat avec VIOR pour faire progresser rapidement la compréhension de ce nouveau potentiel à Skyfall et contribuer à révéler le potentiel minier de cette région prometteuse.

Conditions de la lettre d'intention :

En vertu de la lettre d'intention, SOQUEM aura l'option d'acquérir un intérêt indivis de 50 % dans le projet après une période de deux (2) ans à compter du 1er avril 2023, en remplissant les conditions suivantes :

- (i) Financement de travaux d'exploration totalisant 2 500 000 \$ selon l'échéancier suivant :
 - (a) 500 000 \$ avant le 31 mars 2023 ; et
 - (b) un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ avant le 1er avril 2024 ; et
 - (c) un montant supplémentaire de 1 000 000 \$ avant le 1er avril 2025
- (ii) Paiements en espèces à VIOR totalisant 350 000 \$ selon le calendrier suivant :
 - (a) 50 000 \$ à la signature de l'entente définitive
 - (b) 75 000 \$ au plus tard le 1er avril 2023
 - (c) 100 000 \$ au plus tard le 1er avril 2024 ; et
 - (d) 125 000 \$ au plus tard le 1er avril 2025

VIOR sera l'Opérateur. Une fois que toutes les obligations financières requises seront satisfaites, SOQUEM gagnera un intérêt de 50 % dans le projet, les parties signeront alors une entente de coentreprise sur le projet dont les modalités seront énoncées dans l'entente finale.

D'autres mises à jour seront fournies lors de la signature de l'accord définitif, et rien ne garantit encore qu'un accord sera complété tel que proposé.

À PROPOS DU PROJET DE NICKEL SKYFALL

VIOR a récemment identifié un fort potentiel pour le développement de minéralisations nickélifères sur son projet Skyfall à la suite de la reconnaissance d'une séquence de lave mafique/ultramafique (M-UM) de 47 km de long ainsi que plusieurs petites intrusions ultramafiques très différenciées.

Les travaux de cartographie et d'échantillonnage réalisés sur le terrain ont mis en évidence des éléments et textures de volcaniques ultramafique caractéristiques incluant, des spinifex, des écoulements différenciés, des cumulats ainsi que plusieurs analyses géochimiques répartis sur 30 km le long de l'assemblage volcanique et confirmant l'existence de komatiite. Associé à ces caractéristiques géologiques et géochimiques, l'équipe technique de VIOR a aussi identifié la forte signature géophysique de cet assemblage volcanique qui s'étendant sur 47 km, voir [figure 2](#). L'ensemble de ces observations caractérise un environnement géologique favorable au développement de gisements archéens à fort potentiel pour le nickel de type *Sulphide-Rich Komatiite Type Deposits*.

Le projet Skyfall est accessible par des chemins forestiers et se trouve à proximité de lignes hydroélectriques. Dans la partie sud du projet, l'exposition du socle rocheux est accessible avec peu de mort terrain, ce qui facilite une exploration à moindres coûts. Dans l'ensemble, l'emplacement du projet et les conditions d'exploration sont favorables et offrent un avantage concurrentiel important. Pour en savoir plus sur le projet [Nickel Skyfall](#).

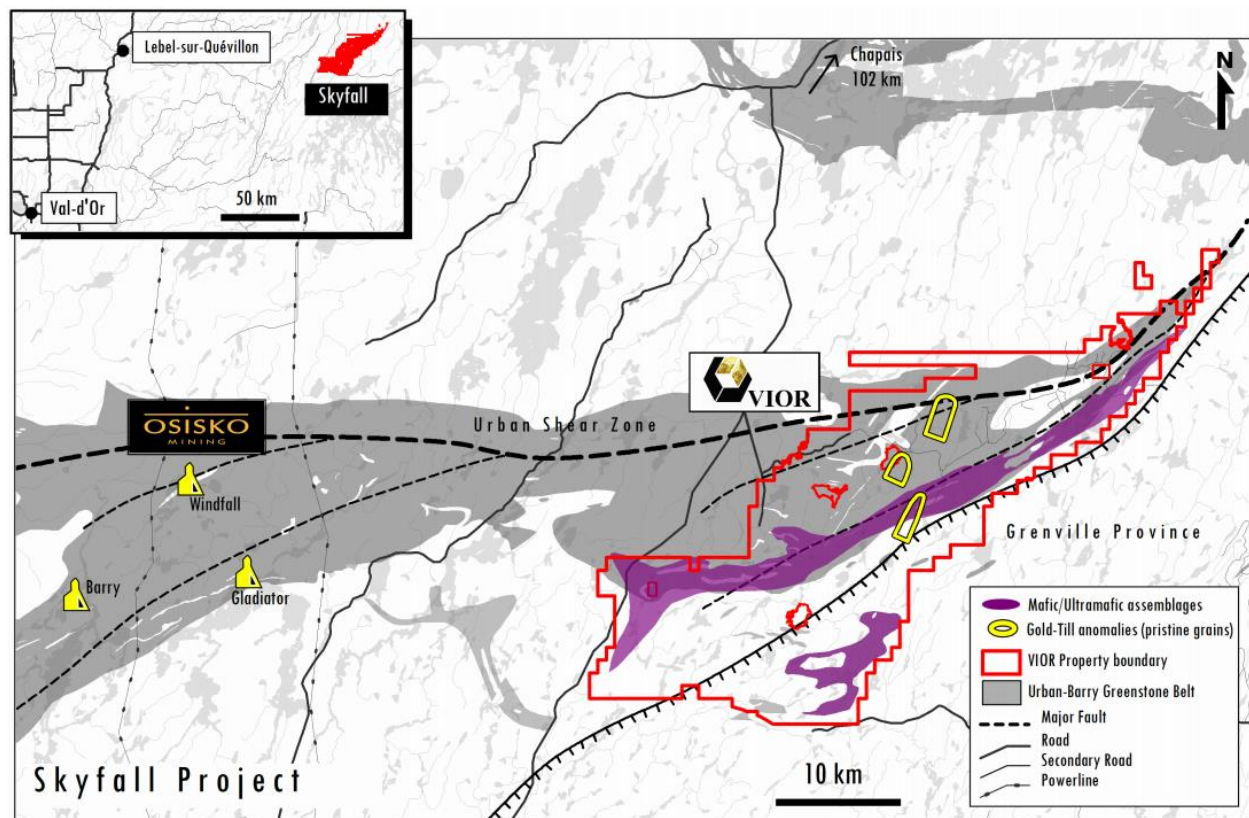
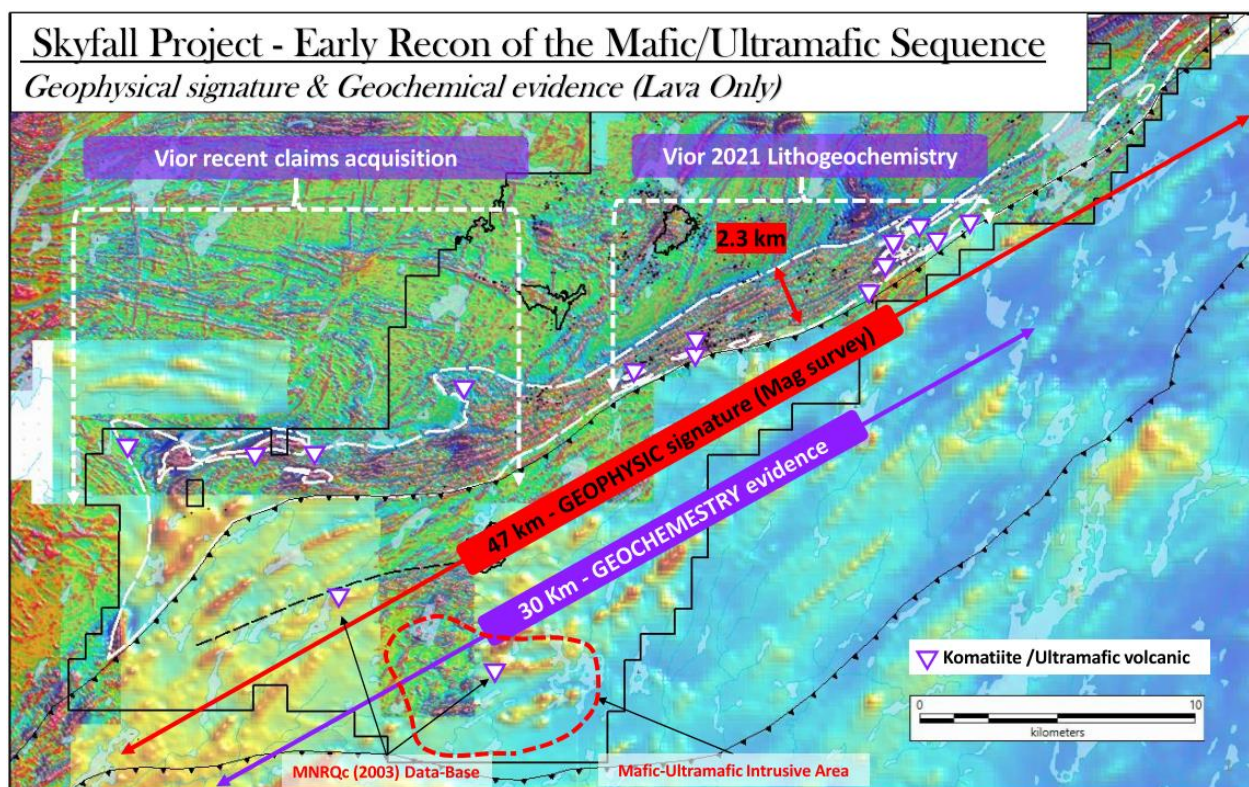


Figure 1 : Localisation du projet Nickel Skyfall



[Figure 2](#): Mafic/Ultramafic Sequence

À PROPOS DE VIOR

VIOR est une société d'exploration minière junior hybride basée au Québec dont la stratégie d'entreprise est de générer, d'explorer et de développer des projets de haute qualité dans des juridictions minières éprouvées et favorables en Amérique du Nord. Au fil des ans, la direction et l'équipe technique de VIOR ont démontré leur capacité à découvrir plusieurs gisements aurifères et de nombreux prospects de haute qualité.

À PROPOS DE SOQUEM

SOQUEM, filiale d'Investissement Québec a pour mission de favoriser l'exploration, la découverte et la mise en valeur de propriétés minières au Québec. Elle contribue au maintien d'une économie forte dans les régions du Québec. Fière partenaire et ambassadrice pour le développement de la richesse minérale du Québec, SOQUEM mise sur l'innovation, la recherche et les minéraux stratégiques pour orienter ses actions de demain.

À PROPOS DU MARCHÉ ET DE LA DEMANDE DU NICKEL

Le nickel a été reconnu comme un métal d'importance stratégique par les gouvernements américain et canadien et est considéré comme un métal à forte valeur pour le futur au Québec. L'augmentation rapide de la demande de véhicules électriques (VE) devrait entraîner des enjeux persistants d'approvisionnement dans ce métal sur le marché nord-américain, en partie dus au fait que certaines sources de production de nickel dans le monde ne respectent pas les principes d'un développement durable et responsable. Le marché du nickel connaît actuellement un super cycle, offrant aux investisseurs de VIOR l'opportunité de bénéficier de nouvelles découvertes potentielles dans le secteur des métaux pour batteries.

Personnes qualifiées

Le contenu technique divulgué dans ce communiqué de presse a été revu et approuvé par Laurent Eustache, vice-président exécutif et personnes qualifiées selon la Norme canadienne 43-101.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Mark Fedosiewich
Président et chef de la direction
613-898-5052
mfedosiewich@vior.ca

Laurent Eustache
Vice-président exécutif
514-442-7707
leustache@vior.ca

www.vior.ca

Neither the TSX Venture Exchange nor its regulation services provider (as that term is defined in the Policies of the TSX Venture Exchange) accepts responsibility for the adequacy or accuracy of this release.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les faits historiques, qui portent sur les activités, les événements ou les développements que la société croit, présume ou prévoit se produire dans le futur, y compris, sans s'y limiter, le programme d'exploration planifié au projet Belleterre, les résultats d'exploration positifs attendus, le calendrier des résultats d'exploration, la capacité de la société à poursuivre son programme d'exploration, la disponibilité des fonds nécessaires pour poursuivre l'exploration et l'acceptation par le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (« MERN ») de la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc., constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « ferait », « devrait », « s'attendre », « prévoir », « estimer », « croire », « avoir l'intention », « avoir », « plan » ou « projet », y compris les formes négatives de ces termes ou d'autres variantes de ces termes ou d'une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont un grand nombre échappent à la capacité de contrôle ou de prédiction de la Société, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Société s'écartent sensiblement de ceux qui sont annoncés dans les énoncés prospectifs. Divers facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels s'écartent sensiblement des attentes actuelles, notamment le non-respect des dépenses d'exploration prévues, estimées ou planifiées, l'éventualité que les résultats d'exploration futurs ne soient pas conformes aux attentes de la Société, les conditions générales du marché et de l'économie, les fluctuations des marchés mondiaux de l'or, la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée et d'équipements, les modifications apportées aux lois et aux exigences d'octroi de permis, les conditions météorologiques imprévisibles, les contestations des titres miniers détenus par la Société, les risques environnementaux, le refus du MERN d'accorder la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc. ainsi que les risques identifiés dans le rapport de gestion annuel de la direction de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisent, ou si les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés s'avèrent inexacts, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux décrits et, en conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien que la Société ait tenté d'identifier les risques, les incertitudes et les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels s'écartent sensiblement des prévisions, et il peut y avoir d'autres facteurs imprévisibles faisant en sorte que les résultats ne sont pas conformes à ceux qui étaient envisagés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de faire des mises à jour de ses énoncés prospectifs, sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent. La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.